



L'association Cirque en Scène (à Niort - 79), agréée par la Fédération Française des Écoles de Cirque, recrute :

Un·e formateur·trice aux Arts du cirque

Au sein d'une équipe dynamique, vous serez chargé de participer et de développer les actions du Centre des Arts du Cirque "Cirque en Scène" sur site et en territoire. Votre rôle sera de développer la pratique des arts du cirque dans le cadre d'actions culturelles et éducatives. Sous la responsabilité du coordinateur du pôle école, le titulaire de l'emploi, est autonome sur la construction pédagogique de ses ateliers, est responsable du suivi pédagogique des élèves et de l'organisation technique des projets extérieurs dont il a la charge.

Missions :

- Assurer les ateliers hebdomadaires et stages d'initiation et/ou de perfectionnement dans l'ensemble des disciplines circassiennes.
- Intervention, seul ou en binôme, pour enfants dès 3 ans jusqu'aux Ados/Adultes, publics scolaires et institutions spécialisés (IME, Foyer de vie, crèches, Relais Petite Enfance).
- Participation à la dynamique et au projet pédagogique de l'équipe ainsi qu'aux événements de l'association.

Compétences :

- Transmettre les arts du cirque lors d'ateliers hebdomadaire, de stages, de séjours
- S'adapter aux différents publics possibles (bébés, personnes en situation de handicap physiques et/ou moteurs, personnes âgées...)
- Construire un déroulé pédagogique et l'écrire dans les cahiers de transmissions.
- Assurer le suivi de l'activité pédagogique, tenir à jour les listes de présences et absences
- Assurer la communication auprès des adhérents (élève et parents)
- Faire l'entretien, la maintenance et l'inventaire du matériel spécifique cirque (salle, équipements et chapiteau)
- Assurer le chargement et le déchargement du camion pour les projets extérieurs (manutention)

Lieux :

- École de cirque « Cirque en Scène » - Niort
- Locaux extérieurs dans l'agglomération (ponctuellement)

Qualification et niveau de diplôme :

- Titulaire du TIAC ou BPJEPS ou du DE cirque

Modalités :

CDI à temps partiel (80% annualisé) ou possibilité de CDD en fonction de la situation.
Convention CCNEAC = rémunération selon groupe (diplôme) et échelon (expérience)
Poste à pourvoir dès que possible.
Permis B - Véhicule léger Ce permis est indispensable